

**CONSULTATION PARALLELISEE DU PUBLIC
DU 2 DECEMBRE 2025 AU 2 MARS 2026**

relative à la demande d'autorisation environnementale pour la mise en service d'une chaudière hybride (hydrogène ou gaz naturel) d'une puissance de 990 kW dans l'usine située ZAC de l'aéroparc sur les communes de FOUSSEMAGNE et FONTAINE (90)

**DOSSIER déposé par la société John Cockerill Hydrogen
1 Rue des Pins 68700 Aspach-Michelbach**

- Compte-rendu de la réunion publique de clôture du 25 février 2026



Commissaire enquêteur désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon le 20/01/2025 – dossier E25000002/25

Éric KELLER

4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 06.70.18.47.19

Février 2026

Illustration de la page de titre : vue de la chaudière hybride (à gauche). Photographie prise le 22 septembre 2025.

SOMMAIRE

1. Rappel des modalités d'organisation de la réunion publique	4
2. Compte-rendu de la réunion publique	4

1. Rappel des modalités d'organisation de la réunion publique

La date de la réunion publique a été choisie en concertation avec le commissaire enquêteur, le pétitionnaire et la commune de FOUSSEMAGNE.

L'horaire de 18 h devait permettre une plus large participation du public.

Un avis au public a été rédigé par le commissaire enquêteur et mis en ligne sur le site internet dédiée à la consultation du public le 3 février 2026.

2. Compte-rendu de la réunion publique

Le pétitionnaire était représenté par :

- Mme Marie SONNTAG, directrice du site John Cockerill Hydrogen, 1615, avenue de la Grande Piste, 90 150 FOUSSEMAGNE,

- Mme Géraldine FARINAUX, responsable Hygiène Sécurité Environnement,

Le public ne s'est pas présenté.

Après une attente de 15 minutes, le commissaire enquêteur a mis fin à la réunion.